

Réf. Qualité : SUFCA/FE.65/E - Version du 27/04/2022

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation demandée : **Compétences fondamentales neuropsychologie · Module 1**

Dates et durée de la formation : du 13/01/2025 au 10/02/2025 soit 20h00 (**A distance**)

Coût de la formation : **660,00€ net de taxes**

Université de Caen Normandie – UFR de Psychologie

Batiment L – 4ème Etage – SE 403

Campus 1

Esplanade de la Paix – CS 14032

14032 CAEN CEDEX 5

Gestionnaire de la formation : Nom : MAL Virginie

Coordonnées : psychologie.fc@unicaen.fr /

Attention : fiche à retourner impérativement au gestionnaire en charge de la formation. Sans cette fiche complétée, l'inscription ne pourra être prise en compte

INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE :

Nom d'usage : Nom patronymique : Prénom :

- Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone fixe/portable:

Fonction :

Merci de joindre à ce bulletin d'inscription **une lettre de motivation pour intégrer cette formation** et un **CV de vos expériences**.

Pré-requis pour entrer en formation : **Expérience clinique. - Salariés, individuels, professions libérales : Psychologues, médecins, internes en médecine, orthophonistes, personnels médico-sociaux, et autres professionnels engagés dans l'accompagnement de patients cérébrolésés (infirmiers, chefs de service, directeurs d'établissements, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés,...).**

Possédez-vous les pré-requis demandés le cas échéant pour l'entrée dans cette formation ? Oui Non

Précisez lesquels ci-dessous :

Ce bulletin d'inscription fait office de devis.

Pour plus d'informations concernant notamment les objectifs, les modalités et délais d'accès, le contenu et l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, <https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/autres/6605-compences--fondamentales-en-neuropsychologie-1?e=FC>.

Nos Conditions Générales de Vente (CGV) et le règlement intérieur UNICAEN sont consultables sur demande et sur notre site internet à l'adresse : <https://www.unicaen.fr/formation/formation-continue/documentation/>

FINANCEMENT- BON POUR ACCORD

Afin de permettre l'édition du contrat ou de la convention de formation, merci de renseigner les informations ci-dessous et de signer le document

Le contrat ou la convention sera édité(e) après étude des informations renseignées en page 1

MONTANT TOTAL A FINANCER : 660,00 € NET DE TAXES

FINANCEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE DE L'ACTION DE FORMATION :

Nom d'usage :
Nom de famille :
Prénom :
Adresse postale :

Adresse électronique :
Téléphone fixe/portable :

MONTANT
FINANCÉ PAR LE
BÉNÉFICIAIRE :

€

DATE ET SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE :

FINANCEMENT PAR L'EMPLOYEUR (le cas échéant) :

NOM DE L'EMPLOYEUR :
 Établissement public Établissement privé
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Code NAF : Activité :
Contact Client/RH :
Coordonnées du signataire de la convention (Nom, Fonction) :

Éléments de facturation de l'employeur :

SIRET :
TVA intracommunautaire :
Contact financier (nom, fonction, courriel, tél) :
Adresse de facturation (si différente) :

MONTANT
FINANCÉ PAR
L'EMPLOYEUR :

€

Courriel pour la transmission de la facture et le recouvrement (si différent du contact financier) :

Le paiement de la facture nécessite-t-il un numéro d'engagement financier : oui non

*Si oui, joindre le **bon de commande** complet avec le présent document (notamment pour les entités publiques dont la facturation transite par Chorus Pro)*

Une demande de subrogation a-t-elle été adressée à votre OPCO ? oui non

Si oui, merci de remplir les informations concernant le FINANCEUR (OPCO etc.) ci-dessous

DATE : **NOM, FONCTION, SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR :**

AUTRE FINANCEUR : NOM du FINANCEUR :

SIRET :
Adresse :
Réfèrent/correspondant :
Téléphone : Courriel :

MONTANT
FINANCE
PAR UN AUTRE
FINANCEUR :

€

Le financeur prendra-t-il en charge le coût total de la formation : oui non

Si non, le différentiel sera facturé à l'employeur en fonction des éléments qui figurent sur la subrogation ou la prise en charge reçue par l'université. Seul l'accord de prise en charge du financeur reçu au nom de l'université permet la mise en place de la subrogation. Celui reçu au nom de l'employeur ne pourra pas être pris en compte pour la facturation.